

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **SALIX***

de la société **BIOVITIS**

enregistrée sous le **n° 2025-0485**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **ESTUAIRE**.*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales	
Noms du produit	SALIX ESTUAIRE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	BIOVITIS 36 rue Nicéphore Niepce 33510 ANDERNOS LES BAINS France
Classe - Type	Matière fertilisante Solution concentrée à base d'infusion d'écorce d'osier sèche (<i>Salix spp</i>)
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	460-2021.01
Numéro d'AMM	1210735

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 14/02/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...